Articles.	Ordre.	Tarif.
F		
Fil de coton pas plus gros que le n° 40 non blanchi ou teint Fil élastique en caoutchouc pour sangles et ceintures Fil de fer, manœuvres, en, pour navires ou bâtiments " ou d'acier, baguettes en, rondes, laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sout importées	17	2c.p. lb et 15 p.c. 3c. p. lb. Exempt.
par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrica- tion du fil métallique dans leurs manufactures	28	66
et importé par les fabricants de milleret ou soutache, cor- donnet, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs fabriques	15 24	" 10 p. c.
Fil métallique, couvert en coton, soie, toile ou autre matière Fil métallique de toutes sortes, n.a.s	28 28	35 p. c. 25 p. c.
Flacons (voir dames-jeannes). Flacons et fioles d'une capacité de huit onces au plus, isoloirs de télégraphe et de paratonnerre, jars et boules de verre, et verrerie de table taillée, pressée ou moulée Flacons contenant moins que huit onces		5c. p.dz.et 30 p.c. 30 p. c.
Flanellette (voir denins). Fleurs artificielles Fleurs de camomille Foin de mer Foin d'Italie (voir paille).		25 p. c.
Fonte blanche cristalline (voir ferro-manganèse). Fonte de fer, fers à repasser	28	\$16 p. tonne mais pas moins que
Fonte de fer, fers de chapeliers et de tailleurs	28	\$16 p. tonne mais pas moins que
Fonte de fer, plaques et ferrures de poêles	28	30 p. c. \$26 p. tonne mais pas moins que 30 p. c.
Fonte de fer, rebuts de	28 28	\$4 par tonne. \$12 p. tonne mais pas moins que 35 p. c.
Fonte de fer, vaisseaux et plaques en, plaques et ferrures de poêles, fers a repasser, fers de chapeliers et de tailleurs, et articles de fonte de fer, n.s.a	28	\$16 p. tonne mais
Fonte, fourchettes en, sans manches, non repassées à la meule ni autrement ouvré	28 28	pas moins que 30 p. c. 10 p. c. \$25 p. tonne mais pas moins que
Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne compre- nant pas la force motrice	9 26 10	30 p. c. Exempt.
Fourches de toutes sortes à deux ou trois fourchons.		30 p. c. 25 p. c. et 5c. ch.